

DÉPARTEMENT
DU DOUBS

Commune de **THISE**
N° Code Postal **25220**
Bureau distributeur **ROCHE LEZ BEAUPRÉ**

ARRONDISSEMENT
de **BESANCON**

CANTON de
BESANÇON - EST

EXTRAIT

du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 2 mars 2026

OBJET

2026-01 Convention entretien espaces verts avec les chantiers départementaux

NOTA. – Le Maire certifie que la délibération a été
publiée le 13 mars 2026

que la convocation du Conseil avait été faite le 26
février 2026

que le nombre des membres en exercice est de 23

Exécution des articles L 2121-7 et suivants au Code
Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire,

L'an deux mille vingt six

Le deux

le Conseil Municipal de la commune de THISE

s'est réuni au lieu habituel de ses séances après convocation légale, sous la présidence de Monsieur
DERIOT, maire, pour la session ordinaire du mois de mars.

Étaient Présent(e)s : M. ALLAIN, M. BOURGON, Mme CANONNE, M. DERIOT, M. DEVILLERS, Mme
EDY, M. FALLOT, M. FREZE, M. GAUBARD, Mme GAUTHIER, M. HEQUETTE, M. KIEFFER, Mme
MARCHE, Mme PAILLET, M. PAUTOT, Mme RAFFIN, Mme RAHON, Mme RODRIGUEZ, M
VALZER.

Absent(e)s représenté(e)s : Mme ARTHAUD (pouvoir à M. DERIOT)

Absent(e)s non représenté(e)s : Mme RUISSEAU, Mme GUILMAILLE, M. LABBACI

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Locales, à
l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil.

M. DEVILLERS ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il
a acceptées.

Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte.

M. le maire informe que le conseil municipal souhaite poursuivre la collaboration avec les salariés
des Ateliers/chantiers départementaux (ACI) sur les espaces verts de notre commune.
L'intervention des ACI est pour cette nouvelle période attendue sur le cimetière, sur les bords de
ruisseaux et potentiellement d'autres espaces verts.

M. le maire précise que la convention proposée fixe :

Pour le cimetière :

- un tarif de 505 € la journée pour des travaux divers en espaces verts, sans gros matériel
- un tarif de 350 € la demi-journée pour des travaux divers en espaces verts avec ou sans matériel

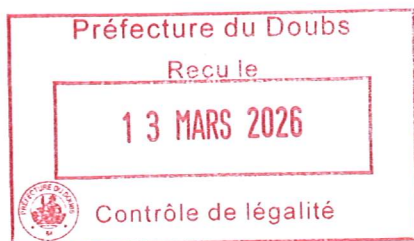
Pour les bords de ruisseaux et les autres espaces verts (bordures de forêt, bassin, ...) :

- Un tarif de 530 € la journée

Le devis relatif au cimetière accompagnant la convention porte sur un cycle de 7 passages de tonnes
et 7 désherbages, à l'année. Le devis relatif à l'entretien du ruisseau des Chenevières comprend 2
interventions dans l'année. La convention serait conclue pour un an ferme.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Valide les termes de la convention proposée ;
- Autorise M. le maire à signer tout document afférent.



Thise, le 2 mars 2026
Monsieur le Maire,

